L'INSTITUT PACHA DEVANT LA JUSTICE

Quel avenir ?

(Photo Dominique Leriche)

À La Seyne, les héritiers de Michel Pacha estiment que l'Université de Lyon ne respecte pas les termes de la donation de l'Institut. Audience le 12 octobre. P 2

L'Institut Michel-Pacha va-t-il sortir de l'abandon ?

La Seyne Alors que le contentieux entre les héritiers de Pacha et l'université de Lyon 1, pour le devenir du site, sera bientôt jugé, le bâtiment fait l'objet d'un - très léger - rafraîchissement…

Laissé à l'abandon depuis des années, soumis sans répit aux outrages de l'air marin, le joyau de la corniche de Tamaris ne cesse de se dégrader. Et encore, disent ceux qui ont pu y pénétrer, l'état de la façade ne serait rien par rapport à l'intérieur. Chef-d'œuvre en péril? C'est du moins l'avis des héritiers de Michel Pacha – lequel avait légué le bâtiment à l'université de Lyon en 1890 –, qui ont entamé une bataille judiciaire pour le récupérer et le remettre en état. Si l'épilogue de ce contentieux approche (*voir ci-contre*), la direction de la faculté lyonnaise vient d'engager un programme de «*rénovation*» de l'édifice.

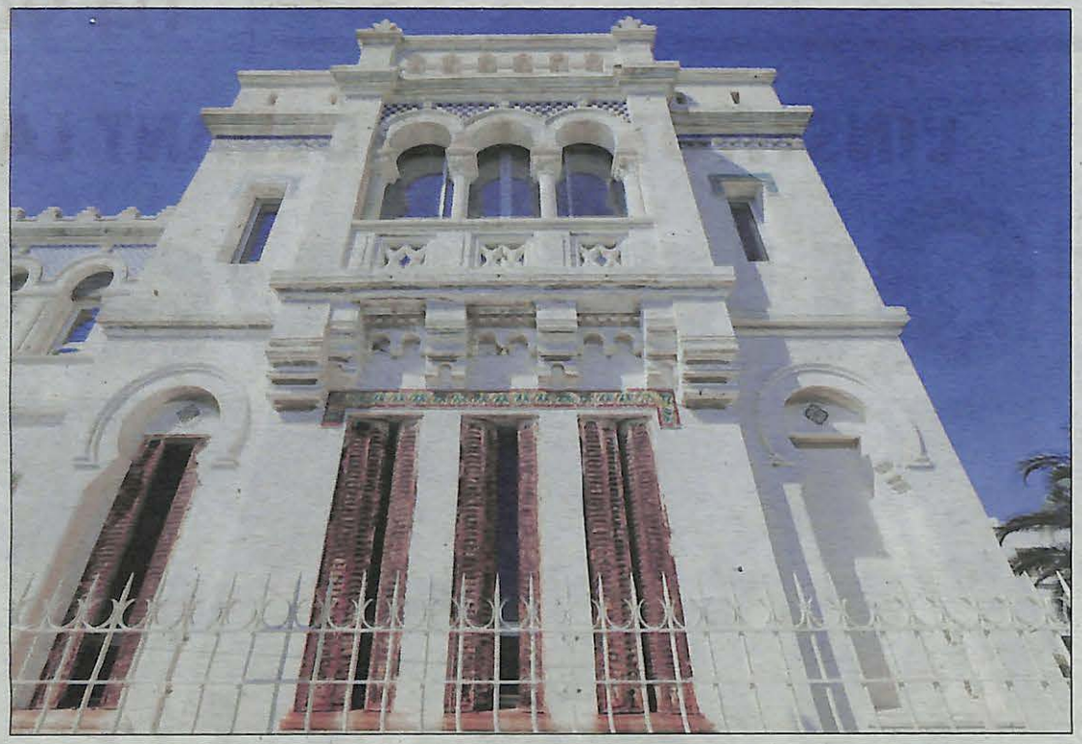

Pour l'heure, les travaux engagés ne sont guère spectaculaires: un coup de pinceau sur la grille, le muret et les piliers a été effectué fin août-début septembre. D'autres interventions vont suivre, assure la direction de l'université Lyon 1 Claude-Bernard. (Photo D. Leriche)

«Trois phases de travaux»

«*Il existe des problèmes de corrosion et de façades liés à la proximité de la mer. Mais dans l'ensemble, le bâtiment est sain et la toiture en bon état*», déclarait l'an dernier à *Var-Matin* le président de l'Université Claude-Bernard Lyon 1. Également en charge du patrimoine immobilier de faculté, Frédéric Fleury annonçait alors le lancement de «*travaux d'entretien en 2016*». Promesse tenue (en partie) puisque, depuis la fin août, une première intervention a été réalisée sur le bâtiment.

«*La première phase des travaux que nous avons engagée est sur le point de s'achever. Il s'agit de la rénovation de la façade, de la grille, du muret, du portail et des abords,* indique la direction de l'université Claude-Bernard. *Puis avant la fin de l'année, nous lancerons la deuxième phase, qui comprendra la restitution du mur d'enceinte, la rénovation de la guérite du gardien et la démolition de plusieurs appentis. Enfin, une troisième phase est envisagée pour l'année prochaine, mais nous attendons des réponses et des autorisations de l'architecte des Bâtiments de France et de la mairie*».

«Un cache-misère»?

Ce programme de travaux démarre donc à quelques semaines du prochain rendez-vous judiciaire sur l'avenir du bâtiment. Coïncidence? «*Si rien n'a été fait depuis plusieurs années,* expliquait Frédéric Fleury, *c'est parce que nous manquions de financement pour entretenir notre patrimoine, et que nous ne savions pas si nous pourrions conserver le bâtiment. Depuis, la cour de cassation nous a assurés* (en janvier 2015, Ndlr) *que nous serions dédommagés d'éventuels investissements en cas de jugement défavorable.*» Comprendre: un jugement qui permettrait aux héritiers de récupérer l'usage de l'édifice…

Car du côté des descendants du capitaine au long cours, on maintient que l'université de Lyon «*ne respecte pas les termes de la donation puisqu'elle a cessé d'utiliser et d'entretenir le bâtiment depuis des années*». Quel regard portent-ils sur les travaux en cours? Leur avocat, Maître Andréani, répond sans concession: «*C'est un cache-misère! Et franchement, une tentative de remise en état à quelques semaines de l'audience au tribunal de Grenoble, c'est à la fois amusant et… pitoyable. Et ce n'est sûrement pas un coup de pinceau qui serait de nature à influencer la décision du tribunal.*»

M. G.
mguillon@nicematin.fr

Le feuilleton judiciaire continue

Le bâtiment est donc toujours au cœur d'un contentieux entre les héritiers de Michel Pacha et l'Université Lyon 1. Cette dernière revendique la propriété du bâtiment au motif qu'elle y a mené, depuis plus d'un siècle, des recherches en biologie marine, comme l'avait stipulé Michel Pacha dans son legs de 1890. Les descendants de Pacha estiment au contraire que l'Université n'a pas respecté les termes de la donation en cessant les travaux scientifiques sur place en 2008. À la suite de la réduction des crédits d'État, et dans le cadre de la politique d'autonomie des universités, l'Université a en effet rapatrié sur Lyon l'activité de recherche. Pourtant, elle affirme, aujourd'hui encore, que le site «*reste essentiel pour les études sur le milieu marin*». D'ailleurs, le CNRS se trouve toujours sur place pour le projet Antarès[1].

Pour leur part, les héritiers de Pacha entendent récupérer l'Institut pour en faire un musée ou une fondation en hommage à leur ancêtre. Et espèrent que la justice leur donnera raison. Car le feuilleton judiciaire continue: après le tribunal de grande instance de Toulon, après la cour d'appel d'Aix et après la cour de cassation, c'est la cour d'appel de Grenoble qui devra se prononcer. L'audience est fixée au 12 octobre prochain.

1. Les scientifiques du Centre de physique des particules de Marseille y recueillent les résultats de l'observatoire sous-marin Antarès (chasse aux neutrinos cosmiques). Mais ils intégreront de nouveaux locaux à Brégaillon en2019.